

Association pour le développement durable de Doudeville et ses environs (A3DE)
953, rue des Forrières
76560 DOUDEVILLE

Tél. : 02 35 56 90 09

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux
La Mairie
76560 DOUDEVILLE

Objet : concertation sur la révision simplifiée du POS
Doudeville, le 19 octobre 2009

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous nous permettons de vous écrire afin d'attirer votre attention sur ce qui nous semble être un certain manque de publicité autour de la concertation sur la procédure de révision simplifiée du POS de Doudeville actuellement en cours.

D'une part, selon l'Article L300-2 du code de l'urbanisme :

"Le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale délibère sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, avant :

a) Toute élaboration ou révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme [...]"

Pour rappel, la décision du conseil municipal de Doudeville d'engager la procédure de révision simplifiée du POS remonte au 19 février 2009. D'après les informations fournies par M. le Maire lors de notre entretien du 3 juin dernier, le cabinet chargé de l'étude s'est réuni en mars 2009 avec l'entrepreneur qui porte le projet de grande surface qui nécessite la révision simplifiée. Or, c'est uniquement fin septembre 2009, vraisemblablement après la réunion d'examen conjoint à laquelle fait référence l'annonce de l'enquête publique datée du 28 septembre, qu'un dossier et un registre ont enfin été mis à la disposition du public.

D'autre part, selon le compte rendu du conseil municipal du 19 février 2009, celui-ci a décidé "d'ouvrir la concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, selon les modalités définies ci-après :

- Affichage dans les lieux suivants :

Panneaux à l'extérieur de la Mairie,
A l'entrée de la Mairie

des différentes étapes de la révision simplifiée du POS.

- Mise à disposition du public de registre où toutes observations pourront être consignées."
Nous n'avons peut-être pas la même interprétation de la formulation "[les] différentes étapes de la révision simplifiée du POS" : pour ma part, j'avais pensé à un schéma comme

celui (dont je joins une copie) que j'ai obtenu auprès des services de la Préfecture, indiquant clairement de façon pédagogique les étapes de la procédure... Quoi qu'il en soit, jusqu'à l'annonce de l'enquête publique (affichée, conformément à la loi, une quinzaine de jours avant le début de l'enquête prévue du 26 octobre au 26 novembre 2009), le seul élément affiché, et ceci, depuis le déménagement des services de la Mairie, uniquement à l'entrée de la Mairie et non pas également à l'extérieur, était la délibération du conseil municipal du 19 février. Nos consultations régulières des panneaux d'affichage ne nous ont pas permis de savoir à quel moment la concertation a démarré : c'est uniquement en demandant directement (en personne ou par téléphone), à intervalles assez réguliers, au personnel de la Mairie si le dossier et le registre étaient disponibles que nous avons pu nous satisfaire sur ce point. La parution d'une annonce légale (correspondant à un extrait de la délibération du conseil municipal du 19 février 2009) dans la presse début septembre (dont *Le Courrier Cauchois* du 4 septembre 2009) n'était pas une indication utile en la matière, puisqu'un appel téléphonique à la Mairie pendant la semaine suivant cette annonce a permis d'établir que le dossier et le registre n'étaient toujours pas disponibles.

Pour nous qui sommes vigilants sur ce dossier, savoir ce qu'il en était de cette concertation a relevé du parcours du combattant, et ceci malgré les engagements verbaux de nous tenir au courant que nous avons reçus de la part de M. le Maire et le membre du personnel présent lors de notre rencontre du 3 juin 2009. Difficile d'imaginer comment des administrés qui suivent le dossier de moins près étaient censés savoir que le dossier de la révision simplifiée était enfin disponible et qu'ils avaient la possibilité d'écrire leurs remarques.

Veuillez accepter, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs des Conseillers municipaux, l'expression de nos sentiments distingués.

Victoria Selwyn
Présidente, A3DE

cc. Préfecture de la Seine-Maritime (Direction de l'Environnement et du Développement durable, Bureau de l'Urbanisme, de la Culture et du Tourisme)

Pièce jointe : schéma montrant la procédure d'élaboration ou de révision d'un PLU fourni par les services de la Préfecture de la Seine-Maritime